



## L'ACTUALITÉ

# CONJONCTURE : UNE ACTIVITÉ DYNAMIQUE MALGRÉ LES DIFFICULTÉS

**Les entreprises artisanales du bâtiment ont enregistré un niveau d'activité en 2021 supérieur de 2,5 % à celui de 2019. Et pourtant, les difficultés d'approvisionnement et de recrutement demeurent.**

Les entreprises artisanales du bâtiment ont terminé l'année sur les chapeaux de roue. Elles ont, en effet, enregistré une croissance de 3,5 % au cours du dernier trimestre de l'année qui, ajoutée aux résultats des 3 premiers trimestres, contribue à solder l'année avec une croissance de 12,5 % par rapport à 2020, un score d'autant plus satisfaisant que cette année 2020 s'était soldée par un recul de 9 % ! Bravo donc à tous les chefs d'entreprise qui font ainsi la preuve de leur capacité à tenir la barre contre vents et marées ! Et les vents sont forts ! On ne rappellera pas ici les complications liées à la pandémie que les chefs d'entreprise ont dû gérer avec le respect des gestes barrières, des restrictions, des obligations, des interdictions et des protocoles sanitaires, sans cesse modifiés. Les changements de cap permanents n'auront pas eu raison de leur capacité à s'adapter et à avancer malgré tout. Et les artisans ont avancé. Beaucoup même : l'activité entretien amélioration des bâtiments, qui est leur domaine d'activité privilégié, a suivi une dynamique très forte au second semestre 2021, atteignant au final une croissance annuelle de 14 % par rapport à 2020 et de 3,5 % par rapport à 2019. Un écart qui se justifie par le fait que 2020 était une année atypique, marquée par la pandémie et le confinement et donc par un fort ralentissement de l'activité

(- 9 % sur l'ensemble de l'année) alors que 2019 était une année « normale » avec une croissance de + 1,5 % par rapport à 2018.

**+ 2,5 %**  
C'est la progression  
de l'activité de l'artisanat  
du bâtiment en 2021.

Il est clair que l'impact du confinement et de la pandémie sur les Français et leur perception de leur mode de vie les a conduits à vouloir mieux vivre dans leur logement. D'où une abondante demande de travaux d'amélioration, soutenue par le Plan de Relance et les mesures gouvernementales d'aides aux travaux (avec le nouveau dispositif MaPrimeRénov), qu'il s'agisse des niveaux de financement ou de la lisibilité des dispositifs. D'ailleurs, ce sont les travaux d'amélioration de la performance énergétique qui ont tiré la croissance l'an dernier, progressant de 16 % par rapport à 2020 et de 4,5 % par rapport à 2019. Les écarts de croissance sont positifs mais plus mesurés pour ce qui concerne la construction neuve, qui a donc été moins dynamique en 2021 que

l'entretien-rénovation : + 11 % par rapport à 2020 et + 1,5 % par rapport à 2019.

Après une année 2020 chaotique, les entreprises artisanales du bâtiment ont rempli leurs carnets de commandes en 2021, ayant 100 jours de travaux devant eux quand ils n'en avaient que 74 en 2019. Il s'agit toutefois pour partie d'un rattrapage de travaux qui n'avaient pas pu être faits en 2020. Aujourd'hui, les perspectives des carnets de commandes sont légèrement moins favorables.

L'activité très dense des entreprises en 2021 a bien évidemment eu un impact sur leurs besoins de main-d'œuvre. 31 % d'entre elles ont ainsi cherché à embaucher au cours du second semestre 2021 et près de 55 % y sont parvenues. Ainsi, les entreprises artisanales auront créé environ 26.000 emplois nets en 2021. Et, cela devrait se poursuivre puisque 19 % des entreprises interrogées prévoient de recruter de nouveaux salariés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022 ce qui laisse penser que l'effectif salarié devrait continuer à s'accroître dans les prochains mois.

Il reste toutefois une ombre importante au tableau : les difficultés d'approvisionnement et les hausses de prix des matériaux ne s'améliorent pas, bien au contraire. En juillet 2021, 53 % des entreprises constataient des retards d'approvisionnement.

## RÉSEAU

# CAP CAPEB : PLUS QUE 3 JOURS POUR NOUS DONNER VOTRE AVIS

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont déjà apporté leur contribution à l'élaboration des projets de résolution en vue de notre prochaine assemblée générale, à Paris, les 21 et 22 avril.

Nous avons tous, élus et collaborateurs du Réseau, été sollicités pour faire part de notre avis sur les thématiques prioritaires à retenir en 2022 pour nos résolutions syndicales, car le Conseil d'administration confédéral a le souci de coller au plus près des réalités et des priorités des entreprises dans les revendications qui seront portées, après avoir été votées en assemblée générale, auprès des Pouvoirs publics et de notre environnement institutionnel.

Pour éviter de baser ces revendications sur le seul ressenti de quelques-uns, il importe que chacun d'entre nous n'hésite pas à faire part de son point de vue. Aujourd'hui la construction collective de la politique syndicale passe d'abord par la consultation de ceux qui la portent et qui la déploient sur le terrain. La plateforme CAP CAPEB est ouverte encore pour 3 jours.

**Participez ! il est encore temps !**



## ÉCONOMIE

### → UN PARTENARIAT EST SIGNÉ AVEC KINEDO

Kinédô est une enseigne bien connue des professionnels qui diffuse les produits de la marque Aquaproduction, entreprise spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de parois, de cabines de douche et de receveurs.



De gauche à droite : Arnaud Corbier, PDG Groupe SFA ; Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB ; Philippe Pobeda, DGA Kinédô ; Thierry Toffoli, Président de l'UNA Maçonnerie Carrelage ; Jean-Claude Rancurel, Président de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage ; Nicolas Legros, Brand Manager Kinédô.

L'entreprise est une référence reconnue par l'ensemble de la profession pour son excellence et sa volonté d'innover en permanence. Elle est la première entreprise française à offrir le plus grand choix de cabines, receveurs et autres parois de douches.

Outre les bases habituelles de ce type de partenariat prévoyant le déploiement d'actions d'information, de conseils, de formation auprès des entreprises artisanales du bâtiment pour leur permettre de connaître tous les avantages et inconvénients des produits de la marque et

donc, d'être mieux en capacité de les conseiller à leurs propres clients, Aquaproduction prévoit d'apporter des demandes de travaux qualifiés concernant la rénovation de salles de bain et de wc vers les entreprises artisanales du bâtiment adhérentes à la CAPEB.

Le partenaire prévoit également de promouvoir le label Handibat et de renvoyer les entreprises artisanales du bâtiment vers les CAPEB départementales afin de les accompagner dans cette démarche de formation et de labélisation. Enfin, Aquaproduction s'engage à faire bénéficier les adhérents de la CAPEB de conditions particulières et de remises sur les produits Kinédô. Ce partenariat a été signé le 26 janvier à la CAPEB.

### → LA CAPEB SIGNE UN PARTENARIAT AVEC FRANS BONHOMME

Frans Bonhomme est un réseau national de distribution de matériels spécialisés pour les professionnels du bâtiment.

Son catalogue produits est composé de plus de 40 000 références pour les métiers du BTP et de l'Aménagement extérieur, distribués dans 380 points de vente par 2 500 collaborateurs.

Le partenariat signé le 25 janvier acte la mise en place, en collaboration avec la CAPEB, d'actions de conseils, d'accompagnement et de formation destinées à développer les connaissances des entreprises artisanales du bâtiment sur ces produits.

Frans Bonhomme s'engage de son côté à promouvoir la qualification ECO Artisan RGE,

dans ses différents supports et formations et à faire bénéficier les entreprises artisanales du bâtiment adhérentes à des CAPEB qui

n'ont pas le service CAPEB AVANTAGES avec Dynabuy de conditions particulières et de remises sur les produits qu'il distribue.



De gauche à droite : Édouard Chabert, Directeur Marketing Frans Bonhomme ; Pierre Fleck, Directeur Général groupe Frans Bonhomme ; Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB ; David Moralès, vice-président de la CAPEB et Emmanuel Carton-Bracq, Responsable Grands Comptes National Frans Bonhomme.

## SOCIAL

### → LES PARTENAIRES SOCIAUX ONT OUVERT UNE NÉGOCIATION SUR LE PARITARISME

Depuis juillet 2021, les partenaires sociaux se sont réunis régulièrement pour dresser un état des lieux du paritarisme dans le cadre des outils paritaires et notamment concernant Action Logement, l'Agefiph, l'AGFPN, l'Agirc-Arrco et l'Unedic. Et depuis le 5 janvier, ils ont entamé une négociation sur le fonctionnement du paritarisme.

Au cours de leur deuxième réunion le 14 janvier, les partenaires sociaux ont dressé un bilan de la loi Larcher de 2007 qui encadre les relations entre les Pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Ces échanges les conduisent à coconstruire une réflexion sur les sujets qui doivent faire l'objet d'une concertation des partenaires sociaux par l'État. En l'espèce, la loi prévoit que le Gouvernement consulte les partenaires sociaux avant toute réforme portant sur « les relations individuelles et collectives du travail, l'emploi et la formation professionnelle et qui relève du champ de la négociation nationale et interprofessionnelle » de façon à permettre, le cas échéant, l'ouverture d'une négociation.

La crise du Covid a montré que ce principe ne s'applique pas en cas d'urgence, notion qui n'est d'ailleurs pas suffisamment définie. L'expérience révèle aussi que des négociations sont forcément orientées dès lors que les lettres de cadrage sont trop strictes et ne laissent pas suffisamment de liberté aux négociateurs. L'accord relatif à l'assurance chômage en a été une illustration. Les partenaires sociaux souhaitent donc que les cadrages restent des documents d'orientation générale, leur laissant une marge de manœuvre suffisante pour négocier.

Quant à leur consultation par l'État, les partenaires sociaux ont constaté qu'elle était

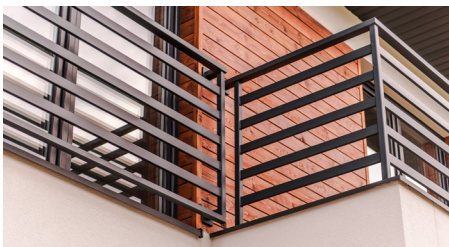


trop souvent formelle et que leurs avis motivés n'étaient que peu ou pas pris en considération. Enfin, les partenaires sociaux déplorent que les procédures d'extension des accords soient si longues et qu'il soit souvent nécessaire de saisir le Conseil d'État pour débloquer les situations. Bref, les partenaires sociaux souhaitent avoir plus de liberté dans le choix des sujets ainsi que sur le calendrier qui ne doit pas être uniquement dicté par des contraintes législatives. Une nouvelle réunion paritaire devait se tenir ce vendredi pour poursuivre ces réflexions.

## MÉTIERS

### → LES TRAVAUX DE L'UNA SERRURERIE MÉTALLERIE

L'équipe de l'UNA Serrurerie Métallerie s'est réunie vendredi dernier autour de son Président Bruno Hatton.



Après avoir débattu des moyens dont dispose la CAPEB et l'UNA pour informer les serruriers métalliers, ils sont revenus sur la participation de l'UNA au « Rendez-vous du Mondial du Bâtiment » pour présenter le CQP « Fabricant installateur d'ouvrages métalliques du bâtiment »

le 7 janvier dernier ([voir à ce sujet notre article dans La Lettre du 14 janvier](#)). Ils sont revenus également sur la réunion qui s'est tenue avec les serruriers métalliers de la région AURA dans le but de développer la section professionnelle Serrurerie Métallerie de la CAPEB Loire basée à Saint Etienne.

Le Président et les conseillers de l'UNA ont ensuite fait un point des travaux en cours au sein de la CAPEB pour accompagner les entreprises dans une démarche commerciale puis un autre sur l'étude métiers menée avec l'IRIS-ST et l'OPPBTP. Par la suite, les questions de formation ont été abordées avec, en particulier, l'évolution du CQP dans les territoires et l'avancée des

travaux sur la mention complémentaire Serrurier. Ils ont par ailleurs engagé une discussion à propos de Dierre France et AtlanteM du Groupe Herige, l'un et l'autre étant des partenariats potentiels de Béranger Développement en cours d'examen.

Enfin, après avoir travaillé sur la préparation des prochaines Journées Professionnelles de la Construction tant en termes d'organisation que de programme, Bruno Hatton et les conseillers de l'UNA ont dressé un état des lieux des révisions de NF DTU en cours et qui concernent les garde-corps, les fermetures et stores, les fenêtres et portes extérieures et enfin les revêtements sur structures métalliques.

## GOVERNEMENT

### → APPROVISIONNEMENTS : L'ÉTAT ÉLARGIT LES MISSIONS DU COMITÉ DE CRISE

Les mois se suivent et se ressemblent : les difficultés d'approvisionnement des entreprises ne s'estompent pas, bien au contraire.

Le Gouvernement a donc décidé de passer la vitesse supérieure et de transformer le comité de crise qui suivait les mauvaises pratiques en matière de délais de paiement et de contrats en un comité d'action sur les approvisionnements et les conditions de paiement.

Le nouveau comité vient donc en complément du premier, notamment pour ce qui concerne les médiations de filière mises en place via le Médiateur des entreprises.

La première mission de ce comité revisité sera de continuer à identifier les comportements anormaux susceptibles d'accentuer les difficultés

existantes. Comme pour le précédent comité, les organisations professionnelles sont invitées par le Gouvernement à faire remonter les informations dont elles ont connaissance à ce propos.

Nous attirons donc votre attention sur l'importance de nous faire part des comportements condamnables ou pour le moins contestables que vous pouvez observer localement. Le comité aura vocation à traiter ces problématiques de manière confidentielle évidemment, avec le souci de rechercher les meilleures solutions. A contrario, le comité sera chargé de valoriser les



« bons » comportements, c'est-à-dire ceux qui se traduiront par une solidarité accrue entre les acteurs ou encore les achats responsables. Le Ministre de l'Économie a souligné, en annonçant cette nouvelle mesure, que le comité travaillerait en étroite collaboration avec les acteurs du BTP notamment mais aussi avec France Industrie.



## CESE

La réunion hebdomadaire du groupe de l'Artisanat et des Professions libérales lundi a été l'occasion d'un échange sur le projet du CESE de recevoir les candidats aux élections présidentielle fin février.

Le Président Repon a participé le lendemain aux travaux de la Commission Travail et Emploi où il a été question du projet d'avis « Pour une politique ambitieuse du bâtiment durable » qui donnera lieu à un travail transversal de plusieurs commissions.

Au titre de la Commission Travail et Emploi dont il est membre, Jean-Christophe Repon s'est vu confier les missions de dresser le bilan des diplômés et certifications existants et des modalités d'accès à ces qualifications, d'identifier les actions à conduire pour que les acteurs privés et publics de la formation et de l'emploi accompagnent l'effort national en faveur du bâtiment durable, et enfin d'identifier les leviers d'action nécessaires à la mobilisation de plusieurs acteurs : branches professionnelles, OPCO, Pouvoirs publics, financeurs privés et publics.

## PARTENARIATS



De gauche à droite : Arnaud Corbier, Président Directeur Général du Groupe SFA ; Jean-Christophe Repon, Président CAPEB ; Philippe Pobeda, Directeur Général Adjoint de Kinedo.

Le Président de la CAPEB a signé deux conventions de partenariats cette semaine, l'une avec Frans Bonhomme, principal

distributeur pour les professionnels du BTP et de l'aménagement extérieur, et l'autre avec Kinedo, distributeur des produits fabriqués par Aquaproduction pour les parois, cabines de douches et receveurs.



De gauche à droite : Pierre Fleck, Directeur Général Frans Bonhomme ; Jean-Christophe Repon et Édouard Chabert, Directeur Marketing Frans Bonhomme.

## FFB

À la suite d'une première rencontre entre les Présidents et les Secrétaires généraux de la CAPEB et de la FFB, un nouvel échange a eu lieu en visioconférence ce mardi pour évoquer différents sujets d'actualité : organisation du dialogue social dans le bâtiment, lobbying pour le maintien de la DFS, évolution des services de santé au travail, etc.

## PARITARISME

Les chefs de file des trois organisations patronales interprofessionnelles se sont concertés mardi soir en vue de la réunion paritaire prévue vendredi matin pour poursuivre les discussions relatives à la refondation du paritarisme ([voir notre rubrique Social](#)).

## PRESSE

Le Président de la CAPEB tenait une conférence de presse ce jeudi matin pour évoquer l'activité des entreprises avec, évidemment, l'impact de la crise sanitaire sur les entreprises artisanales du bâtiment, exprimé au travers

de deux études : l'une réalisée par la Banque de France sur le taux d'endettement et les bilans des entreprises et l'autre, réalisée par le cabinet Xerfi sur l'augmentation des prix et les difficultés d'approvisionnement. Cette conférence de presse a ainsi permis de présenter en détail la conjoncture du 4<sup>e</sup> trimestre 2021 ainsi que le bilan de l'année et les perspectives pour 2022. Voir notre actualité ARTUR à ce sujet.

Préalablement à cette conférence, le Président Jean-Christophe Repon a répondu à l'interview de RMC dont la diffusion était prévue le 27 janvier à la première heure.

[Réécouter ici l'interview.](#)



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se réunissait en cette fin de semaine. Il devait se pencher sur les propositions du groupe de travail « Structuration du Réseau » et les travaux du comité stratégique de suivi des régions, préparer l'assemblée générale et en particulier l'élaboration des résolutions. Le Conseil d'administration devait également faire un point sur la campagne de communication actuellement en cours, le programme Oscar et le nouveau service public France Renov', pour ne citer que ces quelques sujets. Nous reviendrons sur ses débats et décisions dans notre prochain numéro.

## RÉSEAU

### → DÉPART À LA CONFÉDÉRATION

La Confédération et Isabelle Planchais ont décidé de mettre fin à leur collaboration d'un commun accord. Un recrutement a donc été lancé pour pourvoir la Direction Communication et Presse de la Confédération.

### L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Elles étaient 60 % en décembre. La majorité d'entre elles n'ont pas d'autre choix que de retarder leurs chantiers (46,5 %), certaines décidant même de les reporter (20,9 %) et peu d'entreprises trouvent la parade en changeant de distributeurs ou de produits (16,3 % dans les deux cas). Non seulement ces difficultés d'approvisionnement désorganisent les entreprises mais elles les obligent à rogner sur leurs marges (55 % d'entre elles n'ont

pas pu répercuter ces hausses de prix). Il serait vraiment déplorable qu'à cause de cela, les entreprises artisanales du bâtiment soient à nouveau pénalisées alors qu'elles sont passées à travers les mailles de la pandémie et ont réussi, malgré le contexte sanitaire compliqué, à atteindre un niveau d'activité supérieur à celui qu'elles avaient obtenu en 2019 ! Une hérésie que le Président de la CAPEB pointe chaque fois qu'il évoque le sujet devant l'exécutif.

Le Gouvernement en est maintenant convaincu puisque le Ministre de l'Économie vient d'appeler les maîtres d'ouvrage publics à la compréhension et à la souplesse pour ne pas "pénaliser" les entreprises du secteur de la construction. Une circulaire de la Direction des Affaires Juridiques rappelle aux acheteurs publics qu'ils ont parfaitement le droit de ne pas appliquer des pénalités de retard ou de réajuster les délais de réalisation des chantiers.